

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 mars 2017

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Régis ARTIS - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Rose-Marie MELENDO - Joël OULIE - Anne-Marie ROBERT.

**Absents excusés (avec procuration)** : Fabienne TAPPARO (procuration à Gilles VIEULLES).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents** : Magaly JOING - Vincent MAHOUT.

**Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## 1/ DELIBERATION N°1 : Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion, établi par le trésorier municipal (percepteur) retrace les opérations budgétaires en dépense et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il ressort un résultat de clôture (excédent) de 161 396.49 €

**Votants** : 13 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2/ DELIBERATION N°2 : Vote du compte administratif 2016

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire, il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. C'est le bilan financier de l'année arrêté au 31 décembre.

Il est voté par le conseil municipal, à l'exception du maire qui doit se retirer au moment du vote (article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	- 168 797.47	0	- 907 251.05
RECETTES	+ 146 248.06	0	+ 1.069 216.83
RESULTAT	- 22 549.41		+ 161 965.78
REPORT 2015	- 93 036.34		+ 115 016.46
RESULTAT CUMULE	- 115 585.75		+ 276 982.24
RESULTAT DE CLOTURE 2016		+ 161 396.49	

**Votants** : 12 (dont 1 procuration) ; Pour : 12 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 3/ DELIBERATION N°3 : Indemnité des élus suite à la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

La commune de Villeneuve ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence expressément à l'indice brut 1015, une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, est nécessaire.

Pour rappel les taux des indemnités des élus de Villeneuve sont inchangés depuis le vote du conseil municipal en date du 25 mai 2015 (maire : 22.70% adjoints : 8.60%.)

Avec la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'augmentation de 0.6% de la valeur du point fonction publique, l'augmentation de l'indemnité du maire s'élève à 10.53 € brut par mois et celle des adjoints à 3.44€ brut par mois.

Votants : 13 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **4/ DELIBERATION N°4 : Subventions aux associations**

Le conseil municipal décide de verser une subvention pour l'année 2017 aux associations suivantes :

CYCLOTOURISME	350.00
LES RANDONNEURS	150.00
LES CHEVEUX D'ARGENT	450.00
PETANQUE	200.00
COMITE D'ANIMATION	6 000.00

Votants : 13 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19H30